



## Programme prévisionnel au 09/12/2024

Jour	Activité	Public	Lieu	
Vendredi 6 décembre 2024	<u>Accueil Maruyama Aéroport</u> 11 :50	Staff Licenciés FPJ	Aéroport Tahiti - Faa	
Mardi 10 décembre 2024	<u>Maruyama Training Camp</u> 17 : 00 à 19 : 00	Licenciés FPJ (A partir de 10 ans)	Complexe Sportif AS AORAI (Ecole Saint Paul Sainte Thérèse- Pirae)	
Mercredi 11 décembre 2024	<u>Maruyama Young Training</u> 15 : 00 à 16 : 00	Licenciés « AS combat » (De 10 à 14 ans)		
	<u>Maruyama Young Session</u> 16 : 00 à 16 : 45	Licenciés FPJ (De 6 à 9 ans)		
Jeudi 12 décembre 2024	<u>Maruyama Training Camp</u> 17 : 00 à 19 : 00	Licenciés FPJ (A partir de 10 ans)	Complexe Sportif AS AORAI (Ecole Saint Paul Sainte Thérèse- Pirae)	
	<u>Tahiti Tour</u> 08 : 30 à 16 : 00	Les <i>judoka</i> volontaires du challenge ATN		Tahiti by Pearl Arue
	<u>Pesée officielle</u> 19 : 00 à 20 : 00	Participants Challenge ATN (De U14 à Elite)		
Vendredi 13 décembre 2024	<u>Maruyama Technical Session</u> 08 : 30 – 10 : 00	Réservée aux professeurs, ceintures noires & étrangers		
Samedi 14 décembre 2024	<u>Challenge ATN</u> 08 : 00 to 18 : 00	Participants Challenge ATN (De U14 à Elite)		
Dimanche 15 décembre	<u>Moorea Tour</u> 06 : 00 to 17 : 00	Staff Délégations étrangères	Port de Papeete	
Lundi 16 décembre	<u>Training</u> 16 : 30 to 17 : 45	CPP & Délégations étrangères (Group 1 : U14 & Féminines)	Federal Dojo Fautaua	
	<u>Training</u> 17 : 45 to 19 : 00	CPP & Délégations étrangères (Group 2 : Masculins, 15 ans & +)		

## LES CATEGORIES DEFINITIVES AU 07/12

**Rappel important :** En fonction des pesées et des inscriptions définitives, la FPJ se réserve la possibilité de regrouper 2 catégories ou d'effectuer des modifications dans le but de proposer le maximum de combats, dans le respect de l'intégrité physique des combattant(e)s (18% d'écart de poids de corps maximum, hors catégories extrêmes).

Catégories d'âge	Féminines	Masculins
<b>Open International individuel U14</b> Les judokas nés entre 2011 & 2013	-48kg / -56kg / -66kg / +66kg	-38kg / -44kg / -51kg / -60kg / -70kg / -80kg / +80kg
<b>Open International individuel U17</b> Les judokas nés entre 2008 & 2011	-50kg / -60kg / -70kg / +70kg	-53kg / -62kg / -73kg / -85kg / +85kg
<b>Open International individuel Elite</b> Les judokas nés en 2010 & avant	-54kg Mixte	
	-63kg / -72kg / +72kg	-62kg / -68kg / -76kg / -86kg / +86kg
<b>Friendly Challenge par équipes mixtes</b> Les judokas nés en 2011 & avant	Equipes mixtes de 6 à 7 catégories Les catégories sont adaptées en fonction des équipes qui s'affrontent	

Challenge ATN 2024	<b>U14</b> (2011 à 2013) (Env.80 parts)	<b>U17</b> (2008 à 2011) (Env.70 parts)	<b>ELITE M&amp;F</b> (2010 & avant) (Env.70 parts)	<b>Equipes</b> (2011 & avant) (28 parts)
<b>Pesées</b>	07h15 à 07h45	09h45 à 10h15	13h00 à 13h30	X
<b>Début des combats</b>	08h00	10h45	14h00	17h00
<b>Fin prévisionnelle</b>	10h30	13h15	16h45	18h00

# RAPPEL DU RÈGLEMENT DE COMPETITION

## Principes généraux

Les catégories d'âge et de poids peuvent évoluer en fonction des participants polynésiens et étrangers. L'objectif n'est pas de faire un régime pour atteindre une catégorie de poids mais bien de proposer le plus de combats possibles dans le respect de l'intégrité physique et morale de chaque participant.

Principe de surclassement :

- Les combattant(e)s né(e)s en 2013 peuvent combattre en U14
- Les U14, notamment les médaillés de la Coupe de Tahiti du 23 novembre 2024 et les combattant(e)s né(e)s en 2011 peuvent combattre en U17
- Les combattant(e)s U17 peuvent combattre en Elite
- Nous préconisons autant que possible aux combattant(e)s de jouer le jeu du surclassement, notamment celles et ceux qui concourent pour une sélection à la Coupe de France minime, au championnat de France Cadets 2<sup>ème</sup> division et espoirs ainsi qu'aux Mini-Jeux du Pacifique.



## Les pesées

- La FPJ déconseille formellement le recours aux pratiques de « cutting » ;
- Les catégories peuvent évoluer jusqu'à la dernière minute, sachant que la finalité est l'intérêt des combats plus que le l'application des catégories officielles ;
- Les pesées officielles se font en bas de judogi et tee shirt (900g de tolérance) :
  - Le Jeudi 12 décembre après l'entraînement
  - Ou le Samedi 14 décembre aux horaires indiqués dans le programme prévisionnel

## Open international individuel U14

- Début des combats : Samedi 14 décembre à 08h00
- Fin prévisionnelle : 10h30
- La formule dépend du nombre d'engagés par catégorie (mini. 2 combats)
- Durée des combats : 3 minutes
- Têtes de série : Autant que possible, le n° 1 polynésien à la Ranking et les combattants non-résidents.
- Règlement éducatif polynésien (CF. Annexe)

## Open international individuel U17

- Début des combats : Samedi 14 décembre à 10h45
- Fin prévisionnelle : 13h15
- La formule dépend du nombre d'engagés par catégorie (mini. 2 combats)
- Durée des combats : 4 minutes
- Têtes de série : Autant que possible, le n° 1 polynésien à la Ranking et les combattants non-résidents.
- Règlement IJF

## Open International Elite

- Début des combats : Samedi 14 décembre à 14h00
- La formule dépend du nombre d'engagés par catégorie (mini. 2 combats)
- Fin prévisionnelle : 16h45
- La formule dépend du nombre d'engagés par catégorie. L'objectif est de permettre à chacun de faire au moins 2 combats
- Durée des combats : 4 minutes
- Têtes de série : Autant que possible, le n° 1 polynésien à la Ranking et les combattants non-résidents.
- Règlement IJF

## Friendly Challenge par équipes mixtes

- Nombre d'équipes : 4
- Composition des équipes. L'objectif étant d'éviter les forfaits, les équipes sont composées comme suit :
  - 3 masculins (nés en 2011 & avant) : -68kg, -76kg, -86kg ou +86kg selon les combattants disponibles dans les équipes étrangères
  - 3 féminines (nées en 2011 & avant) : -54kg, -63kg -72kg ou +72kg selon les combattants disponibles dans les équipes étrangères
- Début des combats 17h00
- Formule de compétition : Tableau avec une rencontre pour la place de 3<sup>ème</sup>
- Fin prévisionnelle : 18h00

PYF 1

FRA

NCL

PYF 2



# RÈGLEMENT EDUCATIF POLYNÉSIE

## Objectifs et intentions

Fortement inspiré de l'arbitrage éducatif de la FFJDA, l'arbitrage éducatif de la FPJ a pour principales intentions de :

- Garantir l'éthique et l'intégrité physique des combattants
- Valoriser la production du judo et la recherche du *ippon*
- Réduire l'impact des fautes techniques ponctuelles et non intentionnelles sur le résultat final
- Simplifier le règlement afin d'en faciliter la compréhension, sur la base d'un judo clair et cohérent pour les jeunes judokas et leurs parents

Concrètement, l'arbitrage éducatif polynésien a pour ambition de **laisser davantage de liberté d'expression aux jeunes judoka, notamment à partir de la catégorie minime**, en autorisant la plupart des techniques et saisies, dès lors qu'elles sont effectuées avec suffisamment de **maîtrise des fondamentaux techniques** (saisie de manche, contrôle de la chute par la manche, sur le dos) pour ne pas mettre en danger la tête, les cervicales et plus globalement l'intégrité physique d'*Uke*.

Dans le cas où la technique induit un **risque évident de blessure**, ou de **contraintes manifestes sur le rachis cervical, le score ne peut être validé**. Il revient à l'arbitre d'apprécier le risque et de garantir la sécurité des combattants en intervenant de manière pédagogique, dans une logique de prévention, plutôt que dans un esprit de sanction. L'arbitre est invité à dire rapidement *Mate* ou *Sonomama* en cas de doute sur un début d'infraction. **Toute mise en danger volontaire et autres comportements non conformes aux principes de respect de l'adversaire, restent passibles d'une sanction, voire d'une disqualification.**

Il s'agit également de sortir des logiques d'application stricte de la règle et de tendre vers la valorisation du judo et de l'intention de faire tomber. A cet effet, l'arbitre sanctionnera uniquement l'excès de non-combattivité, les attitudes & postures volontairement et exagérément défensives. La répétition de fautes mineures, et ce malgré les interventions de l'arbitre, sont également sanctionnables d'un *shido*.





## Les règles spécifiques à l'arbitrage éducatif polynésien

### Article 1 : Application

Le combat de judo est régi par le règlement IJF. L'arbitrage éducatif polynésien recense les règles spécifiques qui s'appliquent aux catégories jeunes des compétitions de la FPJ (poussins, benjamins et minimes), avec quelques particularités selon la tranche d'âge.

### Article 2 : Désignation du vainqueur en cas d'égalité

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, la règle de la décision est appliquée selon les critères suivants :

- 1<sup>er</sup> critère : Le nombre de *Kinza*
- 2<sup>ème</sup> critère : Le nombre de *Shido*
- 3<sup>ème</sup> critère : L'activité (nombre d'attaques, attitude)

Les *Kinza* sont annoncés par l'arbitre et comptabilisés par les commissaires sportifs.

Si le corps arbitral doit recourir au 3<sup>ème</sup> critère, l'arbitre central et les deux assistants placent les deux bras parallèles à hauteur d'épaule, si possible, avec un drapeau rouge et un drapeau blanc dans chaque main. Au moment où l'arbitre central annonce *Hantei* (jugement), chaque arbitre désigne simultanément son vainqueur en levant le drapeau approprié du côté de ce dernier.



La règle de du *Hikiwake* est maintenue pour les championnats par équipes.

### Article 3 : Cas de *Hansokumake*

Etant entendu que les jeunes *judoka* ne maîtrisent pas toujours les finesses et la complexité du règlement, étant entendu que de nombreuses fautes techniques relèvent davantage d'une mauvaise maîtrise plus que d'une intention de nuire, **le recours au *Hansokumake* direct doit être exceptionnel pour les catégories poussins, benjamins et minimes.**

Seules sont sanctionnées par *Hansokumake* :

- Les fautes dangereuses **ET** manifestement intentionnelles, notamment lorsqu'elles sont répétées après un avertissement de l'arbitre par un *Shido*
- Les fautes relevant d'une attitude contraire à l'esprit du judo (insultes, gestes injurieux, coups volontaires, morsure volontaire, etc...)

Parmi les fautes dangereuses pour lesquelles l'arbitre peut **avertir le *judoka* d'un *Shido* avant de prononcer *Hansokumake***, on peut citer les cas suivants :

- Réaliser un geste défensif ou offensif sanctionnable par *Hansokumake* dans le règlement IJF (cf chapitre sur les bases de l'arbitrage) ;
- Tenter d'appliquer une forme technique non autorisée pour la tranche d'âge concernée à savoir :
  - De poussins à minimes : Tenter d'appliquer ce qui ressemble à un étranglement ou une clef de bras en *Ne Waza*. L'arbitre intervient immédiatement, dès lors que l'initiative s'engage. Si la tentative est appuyée et portée jusqu'à la mise en tension du coude ou jusqu'à l'application réelle et effective de l'étranglement, l'arbitre peut annoncer *Hansokumake* sans avertissement. Dans la majorité des situations l'arbitre pourra interrompre le combat et avertir verbalement le *judoka*

de la faute commise, avant de prononcer *Shido* ou *Hansokumake* en cas de récidive.

- Pour les poussins & les benjamins, tenter d'appliquer :
  - Un *Sutemi Waza* (*Tomoe Nage*, *Yoko Tomoe Nage*, *Sumi Gashi*, *Tani Otoshi*) ;
  - Une mise en tension manifeste et volontaire des cervicales, notamment sur les formes *Makikomi* avec enroulement des cervicales, sans saisie du *judogi* ;
  - Une attaque en se jetant à genoux qui projette *Uke* directement sur la tête. Dès la catégorie benjamin, l'arbitre fera preuve de discernement pour distinguer une attaque « écroulée » qui se termine à genoux et une attaque en se jetant délibérément à genoux. Une projection maîtrisée et contrôlée, sur le dos pourra être comptabilisée dès lors qu'il n'y a aucune mise en danger d'*Uke*.
- Pour les minimes : Les mises en danger manifestes (rachis cervical, épaules, dos, genoux) sur des formes techniques mal maîtrisées et manifestement dangereuses (*Sumi Gaeshi* en garde croisée au revers, Contres en *Tani otoshi* réalisés en se jetant sur les genoux d'*Uke*). Toutes les actions réalisées avec une maîtrise et un contrôle de la projection sur le dos sont comptabilisées.

## Article 4 : Le cas du *Shido*

Seules les fautes relevant d'un judo négatif intentionnel et d'une défense exagérée. Plus que des fautes techniques, le règlement éducatif polynésien permet de sanctionner d'un *shido* :

- La fuite intentionnelle (sortie volontaire, refus délibéré de saisir, fausse attaque pour fuir la pression de l'adversaire, etc...)
- Les postures exagérément défensives (blocage avec bras tendus, fesses en arrières)
- Les fautes mineures répétées malgré les explications de l'arbitre (saisies non conventionnelles sans attaque immédiate, non combattivité, passage de tête).



## Article 5 : La saisie

- Pour les poussins & benjamins :
  - Le combat commence à distance et doit passer par une garde fondamentale, qui reste une priorité notamment chez les poussins et benjamins.
  - La garde unilatérale (manches ou revers) est autorisée avec une attaque immédiate.
  - La garde croisée est interdite pour ces deux catégories d'âge.



Garde fondamentale



Garde Unilatérale



Garde croisée manche



Garde croisée revers

- Pour les minimes : Les saisies non conventionnelles sont autorisées avec attaque immédiate



Cependant, la mise en danger manifeste du rachis cervical et / ou de l'épaule sur les formes *Sumi Gaeshi* en garde croisée au revers reste sanctionnable d'un *Shido* puis d'un *Hansokumake* en cas de récurrence. Si la technique est maîtrisée et contrôlée, la valeur est attribuée. Si *Uke* est projeté directement sur la tête ou sur l'épaule, l'action est sanctionnable. Il est important de signaler que pour la Coupe de France Minimes, le règlement éducatif de la FFJDA sanctionne immédiatement d'un *shido* toute saisie croisée par devant la tête.

#### Remarque :

Au *Ne Waza*, lorsque Tori applique une contrainte cervicale sur Hongesa Gatame, l'arbitre peut annoncer *Sonomama* et replacer la main de Tori sur une forme *Kuzure*, avant de relancer le combat en annonçant *Yoshi*.



## **Article 6 : Le coaching**



Dans une intention éducative et pédagogique, les coachs sont autorisés à intervenir quand ils le souhaitent pendant le combat pour accompagner le combattant dans la gestion technique, tactique et émotionnelle du jeune judoka. Ces interventions se font dans le plus strict respect de l'arbitre, de l'adversaire et de son coach, du public et des locaux. L'arbitre est autorisé à avertir le coach s'il l'estime nécessaire et à l'exclure temporairement ou définitivement de la compétition en cas de manquement aux principes déontologiques ou aux valeurs du judo.